



16ème législature

Question N° : 17145	De Mme Caroline Parmentier (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Transformation et de la fonction publiques		Ministère attributaire > Transformation et de la fonction publiques
Rubrique > fonction publique de l'État	Tête d'analyse > Suppression des chèques vacances aux retraités de l'Etat	Analyse > Suppression des chèques vacances aux retraités de l'Etat.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Parmentier attire l'attention de M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques sur les conséquences préoccupantes de la suppression des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique, suite à la circulaire du 25 juillet 2023 (« mesure visant à recentrer la prestation des chèques-vacances sur les agents actifs de l'État dans un contexte budgétaire rendu plus contraint par les exigences de meilleure maîtrise de la dépense publique conduisant dans le même temps à réorienter les priorités au cas particulier de l'action sociale »). Il est important de rappeler que les chèques-vacances constituent un soutien financier crucial, permettant aux personnes aux revenus modestes d'accéder aux loisirs, à la culture et aux vacances, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et à la lutte contre l'isolement. Cette décision budgétaire a entraîné l'exclusion des retraités civils et militaires de la fonction publique et a accru de manière significative les inégalités. Cette suppression semble donc témoigner d'un manque de reconnaissance de l'État envers ses agents. Dans ce contexte, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant à une possible abrogation de cette circulaire pour permettre le maintien du bénéfice d'un dispositif utile et apprécié des agents de l'État retraités.